

Adresse du conseil général de la commune de Fleury à la  
Convention nationale, lors de la séance du 16 brumaire an III (6  
novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de la commune de Fleury à la Convention nationale, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 456;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21632\\_t1\\_0456\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21632_t1_0456_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

z

[*Le conseil général de la commune de Fleury à la Convention nationale, s. d.*] (63)

Liberté, Égalité, République française  
une et indivisible.

Représentans.

Quel beaume consolateur votre adresse a versé dans nos cœurs! qu'il est doux pour nous de voir les peres du peuple s'occuper aussi essentiellement de son bonheur! Quelle tendre sollicitude vous apportez a nous faire envisager les pieges que le faux patriotisme peut tendre a notre crédulité. En suivant d'aussi précieux conseils, nous n'avons rien à redouter.

Si vous jurez de rester à votre poste, jusqu'au moment où la révolution sera consommée, nous vous jurons a notre tour de rester inviolablement attachés a la representation nationale; nous ne verrons qu'elle et ses sages décrets seront la boussole qui dirigera constamment les travaux des membres composants le conseil général de la commune de Fleury, treizieme canton du district d'Orléans, département du Loiret.

GOBION, maire et 11 autres signatures  
d'officiers municipaux, notables et membres  
du conseil, auquel s'ajoutent les noms  
de 2 officiers municipaux et des 2 membres  
du conseil qui ont regretté de ne pas savoir  
signer mais qui y ont adhéré de tout coeur.

a'

[*Les citoyens libres de la section de la Réunion de Clermont à la Convention nationale, s. d.*] (64)

Legislateurs,

Non, les intrigans, les exagérés, les conspirateurs et tous les tyrans de l'univers ne peuvent rien sur les français : votre sublime adresse qui a si fortement frappé nos cœurs et nos esprits, est leur arrêt de mort : grâces éternelles vous soient rendues! vous assurez notre félicité, nos victoires. Oui, vous êtes le centre unique où se réuniront tous les rayons de l'esprit public, toutes les pièces différentes du faisceau de l'autorité. Nous vous renouvelons nos sermens; ils sont sacrés, nos cœurs les prononcent. République, une et indivisible, gouvernement révolutionnaire, anéantissement de la terreur, liberté, égalité, justice, courage, énergie, humanité, Convention nationale, voilà les gages et les garans de notre bonheur.

Vive la Convention! Vive la République.

Suivent 53 signatures.

(63) C 324, pl. 1392, p. 28.

(64) C 325, pl. 1411, p. 33. *J. Fr.*, n° 774; *Moniteur*, XXII, 457.

b'

[*Les citoyens composant la société populaire de Corbeil à la Convention nationale, le 27 vendémiaire an III*] (65)

Citoyens représentans

Nous avons entendu avec le plus vif enthousiasme la lecture de l'adresse de la Convention nationale au peuple français.

Comme vous, nous aimons la vertu et la justice : notre voeu bien sincere est que vous mainteniez ces principes et que vous banissiez a jamais le systeme de terreur parce qu'il est indigne du peuple que vous representez. Des triumvirs seuls avoient pu l'imaginer et il ne peut y avoir que leurs complices, que de vils ennemis du bien public qui osent les redemander.

Continuez, citoyens representans, vos sublimes travaux; n'oubliez pas que l'éducation publique est essentielle pour éclairer le peuple; elle servira à lui faire connoître, de plus en plus, sa dignité, a lui faire chérir la révolution et à le mettre en garde contre ceux qui voudroient encore le tromper.

Maintenez le gouvernement revolutionnaire, afin que nous puissions jouir promptement des bienfaits de la constitution republicaine.

Comptez sur l'amour du peuple; il est debout pour surveiller, pour demasquer et pour livrer à la justice nationale tous ceux qui voudroient entraver la marche du gouvernement.

Nous vous protestons que nous ne reconnaitrons jamais d'autre point de raliement que la representation nationale.

Fait à Corbeil en l'assemblée de la société populaire régénérée, le vingt sept vendémiaire, l'an trois de la République française une et indivisible.

Suivent 52 signatures.

c'

[*La société populaire et révolutionnaire de La Bassée à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (66)

Citoyens Représentans.

Votre adresse au peuple françois lu dans notre seance du 27 vendemièrre a été entendu avec interest, nous y avons remarqués avec plaisir que l'aristocratie verra encore cette fois évanouir ses projets liberticides, qu'elle aura encore inutilement organisé un plan de contre révolution; cependant a l'entendre une proscription sans retour étoit lancé contre les plus ardens patriotes et qu'il ne lui suffisoit pour les perdre que de les faire passer pour des agens de robespierre, mais votre surveillance active

(65) C 325, pl. 1411, p. 34.

(66) C 325, pl. 1411, p. 31.